



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Conseillers excusés : Christelle VINDRIER, Fabien MATHEVET

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Conseil Municipal valide le projet de travaux d'aménagement de la Place du Champ de Foire. Le montant est évalué à la somme globale de 463.536 € HT, comprenant les travaux de voirie, les travaux cadre de vie (parkings, surfaces en pavés, espaces verts...).

L'appel d'offres sera lancé début 2021 pour une réalisation dans le courant de l'année.

Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

La dissimulation des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone, internet) s'élève à la somme de 138.070 € subventionné par le Syndicat d'Energies de la Loire à hauteur de 46,50 %.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL

La commune renouvelle son contrat d'adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Loire.

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Ce contrat prévu pour une durée de 28 heures hebdomadaires est ramené à 20 h compte tenu du recrutement du secrétaire de mairie dans une autre collectivité.

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Sont nommés délégué titulaire Mr VIALON Jacky et délégué suppléant Mr CIVARD Roland auprès de cette instance intercommunale chargée d'adopter les orientations en matière de logements sociaux.

INDEMNITE DE CONFECTION DES BUDGETS

Le Conseil Municipal accorde l'indemnité de confection des budgets à Mme le Receveur Municipal, qui s'élève à 30,49 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Traversée de Vacheresse : plusieurs résidents se plaignent d'une vitesse excessive de la traversée du hameau. Loire Forez mettra en place un appareil pour mesurer la vitesse de circulation sur une période définie (printemps 2021). En fonction des résultats obtenus, une décision sera prise pour mettre en place une solution à long terme.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de trois administrés qui souhaitent créer un groupe participatif et citoyen.

Compte tenu des nombreuses possibilités offertes par la municipalité et le tissu associatif communal pour participer à la vie sociale et administrative de la commune, de l'élection récente du conseil municipal pour gérer et créer les futurs investissements communaux, une réponse leur est faite en ce sens.